



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE
Tél. : 03.27.61.04.11
mairie@dompierresurhelpe.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2024-18

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

Compte tenu des opérations de mise en sécurité du réseau ENEDIS, route de Taisnières, par l'entreprise SERPE.

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront exécutés le 27 mai 2024 de 11h00 à 13h00.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux de chantier ou manuellement par un agent.

Article 3 : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise SERPE.

Article 5 : Ampliation à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe ;
- L'entreprise SERPE

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 23 mai 2024

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT